



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E35593

VALABLE JUSQU'AU 23/11/2024

ÉDITÉ LE 18/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/10/1980

Forme juridique : SARLU

Capital : DEPUIS LE 05/02/2018  
52 800

Raison sociale : AYPHASSORHO BEARN

8 ZONE ARTISANAL DU CAMOU  
64400 BIDOS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PAU 384559589

Siret : 384 559 589 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0905670

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 0310006379

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 0310006379

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Téléphone : 05 59 36 02 23

Portable :

Site Internet : www.ayphassorho.fr

E-mail : bearn@ayphassorho.fr

Responsabilité légale :

AYPHASSORHO THOMAS GÉRANT

Fax : 05 59 39 13 69

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	24/11/2020
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	17/09/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	24/11/2022
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	07/10/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	05/10/2022
o Poêle ou insert bois	05/10/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.